

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique n° 2022/03 du 28.03.2022

Date de l'annonce publique : **22.03.2022**

Date de la convocation des conseillers : **22.03.2022**

Présents :

a) physiquement : **MM. et Mmes Lies, bourgmestre, Adehm, Beck, Juncker, échevins, Feyder, Goerens, Huberty, Keller, Lamberty, Leven, Pleimling, Tex, Theis, Velazquez, Wester, conseillers, Britz, secrétaire**

b) par visioconférence : **///**

Absents :

a) excusé : **///**

b) sans motif : **///**

Votants par **///**

procuration :

Point de l'ordre du jour : **1a**

Objet : **Guerre en Ukraine – résolution du conseil communal**

Le Conseil Communal,

Considérant que l'actualité mondiale est dominée depuis le 24 février 2022 par l'agression de la Russie contre l'Ukraine ;

Considérant que ces attaques constituent une violation flagrante du droit international et de la souveraineté de l'Ukraine et de son peuple ;

Considérant que cette invasion met fortement en danger la paix en Europe ;

Considérant que la population ukrainienne subit des souffrances choquantes ;

Considérant que les pays voisins de l'Ukraine ainsi que les autres pays de l'Europe se voient confrontés à une vague de personnes qui cherchent secours, assistance et refuge ;

Considérant que le Gouvernement luxembourgeois a annoncé sa volonté d'accueillir des réfugiés ukrainiens ;

Vu la déclaration du 24 février 2022 du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des voix

Décide

- De condamner fermement les attaques contre le peuple ukrainien et les violations de l'intégrité territoriale de l'Ukraine ;
- D'exiger un arrêt immédiat des hostilités et actes de guerre ;
- D'exprimer sa solidarité avec le peuple ukrainien et les collectivités locales en Ukraine ;
- De manifester sa volonté d'accueillir des personnes fuyant l'Ukraine selon ses moyens et disponibilités ;
- D'encourager le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour soutenir les communes qui accueillent des personnes réfugiées ;
- De se rallier à la déclaration du 24 février 2022 du Conseil des Communes et Régions d'Europe.

En séance à Hesperange. Date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Hesperange, le 29.03.2022.

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

